



# Eco Région Solidaire Appel à projets 2008



## L'ESS, c'est quoi ?

**Une nouvelle économie émerge qui réconcilie l'efficacité avec la solidarité : c'est l'économie sociale et solidaire, une forme d'"entreprendre autrement", qui place l'intérêt général et le lien social au cœur de ses priorités.**

L'objectif est de créer des activités d'utilité sociale, c'est-à-dire qui répondent à un besoin de la société, respectueuses des êtres humains, de l'environnement et qui contribuent à améliorer la qualité de la vie. Il s'agit de placer l'économie au service de l'homme, en s'appuyant sur la coopération, le partage et l'action collective. Tourisme solidaire, portage de repas à domicile pour des personnes dépendantes, location de vélos, coopérative de produits biologiques, entreprise d'insertion... Les acteurs de l'économie sociale et solidaire ne manquent pas d'idées. La Région a décidé de les aider à émerger grâce à l'appel à projets Eco Région solidaire, dispositif créé en 2006.



## 1

### Les principes

L'appel à projets Eco Région solidaire intervient pour soutenir toute initiative à caractère innovant, qu'il soit technique ou sociétal. Les projets présentés devront s'inscrire dans une démarche partenariale.

Eco Région solidaire permet aux dossiers sélectionnés de bénéficier d'une aide pour l'étude de faisabilité (validation technique et économique).

Ce dispositif leur donnera à la fois les moyens de :

- **consolider les partenariats** au sein même du collectif qui porte le projet, avec les consommateurs / usagers et fournisseurs ainsi que l'ensemble des acteurs du territoire concerné par le projet,

- réaliser **une étude de faisabilité** : affiner la connaissance du besoin, de la demande, préciser l'offre, ses modalités de production et de distribution, lever les incertitudes techniques et anticiper le tour de table financier afin d'établir le business plan (plan de financement, de trésorerie, compte de résultats prévisionnel sur 3 ans).

Cette première phase pourra éventuellement être complétée par une seconde étape, la "**phase d'expérimentation**" : la participation de la Région vise dans ce cadre à valider la stratégie présentée dans le business plan réalisé lors de l'étude de faisabilité et à accompagner leur mise en œuvre concrète.

## 2

### Les critères d'éligibilité et de sélection

#### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le pilotage du projet doit être assuré par une personne morale, existante ou en création (association, mutuelle, coopérative, société...).
- Le projet doit prévoir les **conditions de sa solvabilisation** pour assurer la pérennisation de l'activité à l'issue de l'expérimentation.
- Le projet doit privilégier la **création d'emplois qualifiés** ou la capacité du projet à qualifier les personnes employées.
- Le projet doit **générer de l'activité économique** et de l'emploi en **Haute-Normandie** en intervenant dans les secteurs prioritaires suivants : les services aux territoires, les énergies renouvelables, les filières de production courtes et biologiques, le tourisme solidaire, la création et l'organisation d'activités culturelles, le commerce équitable, les transports respectueux de l'environnement.

#### CRITÈRES DE SÉLECTION

Une commission constituée de représentants des différentes collectivités et structures partenaires sélectionnera les dossiers sur la base des critères énoncés ci-dessous et formulera un avis. Les projets seront ensuite présentés pour décision à la commission permanente du Conseil régional de Haute-Normandie.

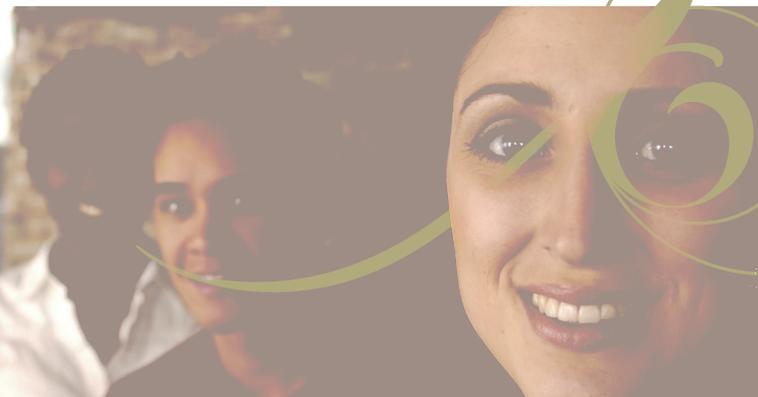
- 1. Associer** les consommateurs / usagers, les territoires (intercommunalité ou Pays) et l'ensemble des acteurs concernés par le projet ;
- 2. Contribuer à un changement** économique, environnemental, culturel ou social significatif ; et/ou créer une **offre** à caractère **innovant** pour le territoire régional ; et/ou répondre à un besoin **non satisfait** ;
- 3. Valoriser les compétences**, garantir la qualité des conditions de travail, l'égalité des chances.

#### CONDITIONS D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE À L'EXPÉRIMENTATION

À l'issue de la phase de validation technique et économique, le porteur de projet pourra poursuivre sa démarche et entrer dans une phase d'expérimentation.

Préalablement à l'éventuelle phase d'expérimentation, il devra transmettre à la Région un bilan d'étape, accompagné d'un budget prévisionnel, qu'il présentera ensuite oralement à la Commission de sélection :

- si le projet présente des perspectives de pérennisation économique à court terme, il sera éligible à l'aide régionale pour la phase d'expérimentation,
- si le projet ne peut être pérennisé économiquement, il sort du champ de l'économie sociale et solidaire, et pourra s'orienter, le cas échéant, vers d'autres aides prévues par les politiques en faveur de la vie associative (aides de la Région ou autres acteurs).



## Appel à projets Éco Région Solidaire porteurs de projets

### 3

#### Les modalités de l'aide

Une fois décidée par la commission permanente du Conseil régional de Haute-Normandie :

L'aide sera modulable, **plafonnée à 100 000 € par entreprise ou association, et à 80%** maximum des dépenses éligibles<sup>1</sup>, pour une période maximale d'un an. La durée d'intervention de la Région au titre d'ECO RÉGION SOLIDAIRE ne pourra excéder une année.

Le premier versement de la subvention (80% maximum à la signature de la convention) ne pourra pas excéder 30 000 euros.

Les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à accepter de suivre un module d'accompagnement dans la maturation, la structuration et la conduite de leur projet de création d'activité (phase de faisabilité). Cette prestation est financée en partie par la Région (80%).

<sup>1</sup> Sont éligibles les dépenses ayant trait avec les objectifs énoncés dans l'article I et les critères énumérés dans l'article II.

### 4

#### Le dossier de candidature

Retrait du dossier :

■ auprès du **Service Entreprises et Développement de l'Emploi** de la Région ;

■ sur le **site internet de la Région** :

<http://www.region-haute-normandie.com>

Le dossier de candidature que doit établir le porteur de projet est composé des pièces suivantes (voir descriptif ci-dessous) :

- une fiche descriptive
- une note d'orientation
- un budget prévisionnel
- et des annexes

#### UNE FICHE DESCRIPTIVE

Elle doit être signée du porteur de projet, chef de file du partenariat.

Elle reprend les caractéristiques essentielles ainsi que les coordonnées du candidat.

#### UNE NOTE D'ORIENTATION

Ne devant pas dépasser 10 pages, elle devra développer a minima les points suivants, le candidat étant libre de les compléter :

- la genèse du projet, ses objectifs, pourquoi et comment le candidat les a retenus, les impacts attendus, la dimension de solidarité, le caractère innovant ;
- l'équipe porteuse du projet ;
- le partenariat, sa dimension démocratique, les réseaux et la capacité d'expertise qui l'accompagnent ;
- les obstacles techniques, juridiques et financiers à surmonter ;
- les moyens mobilisés et le calendrier de réalisation ;
- les conditions de solvabilisation, les perspectives de pérennisation ;
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.



## UN BUDGET PRÉVISIONNEL DÉTAILLÉ DE LA STRUCTURE ET LE PLAN DE FINANCEMENT DÉTAILLÉ DU PROJET

### DES ANNEXES

- La preuve de l'existence légale de l'organisme (récépissé de déclaration à la Préfecture, K-bis...),
- La composition des équipes dirigeantes et leur CV,
- Pour les associations et entreprises, joindre les statuts,
- Les comptes des trois derniers exercices,
- Le budget de l'exercice en cours en précisant les financements déjà obtenus ou ceux en cours,
- La copie des devis relatifs à l'opération et des engagements financiers des autres partenaires du projet,
- Un RIB ou RIP.



## 5

### Modalités de dépôt du dossier

Le candidat devra faire parvenir son dossier à la Région Haute-Normandie, en cinq exemplaires, contenant au moins la fiche technique, la note d'orientation, le budget et le plan de financement. La Région procédera alors à l'enregistrement de la candidature, lui attribuera un numéro de dossier puis en accusera réception auprès du candidat. **Seuls les dossiers réputés complets seront pris en compte.**

## 6

### Calendrier

Appel à projets à compter du : **10 juillet 2008**

**Date limite de dépôt des dossiers :**

**28 septembre 2008 - 16 heures**

# Contacts



### Région Haute-Normandie

Service Entreprises et  
Développement de l'Emploi  
5 rue Robert Schuman - BP 1129  
76174 Rouen Cedex 1

Tél. : 02.35.52.57.55

Fax : 02.35.52.57.90

[www.region-haute-normandie.fr](http://www.region-haute-normandie.fr)

### ADRESS

Agence pour le développement  
régional de l'économie sociale et solidaire  
57 rue Victor Hugo  
76000 Rouen

Tél. : 02.35.72.12.12

[www.adress-hn.org](http://www.adress-hn.org)